

Est-il possible de rattraper le temps perdu pour son épargne-retraite ?

Le Journal de Québec · 10 févr. 2024 · 56

À quelques années à peine de la retraite, Sylvain et Julie réalisent qu'ils n'ont pratiquement pas économisé pour leurs vieux jours. Le réveil est brutal, et ils se demandent s'ils pourront rattraper le temps perdu.



Sylvain, 54 ans, travaille dans une usine et gagne 44 000 \$ par an. Julie, 50 ans, est gérante de cuisine dans un organisme à but non lucratif (OBNL) et touche une rémunération de 47 000 \$. Le couple n'a pas d'enfant et a emménagé ensemble voilà une dizaine d'années. Avec leurs deux salaires, ils vivent confortablement et n'ont pas eu à se soucier de leur budget. Ils ont peu épargné au fil du temps, à raison de 1000 \$ ou 2000 \$ par an. Actuellement, ils ont respectivement des REER de 43 000 \$ et de 29 000 \$.

Cette faible épargne laisse présager une maigre retraite, d'autant plus qu'ils ne peuvent pas compter sur un fonds de pension de leur employeur. Ils aimeraient pouvoir combler le manque à gagner, mais est-ce encore possible, puisqu'ils ne sont plus qu'à quelques années de la retraite ?

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS...

Le conseiller en sécurité financière Jean-françois Rémillard, de Gestion de patrimoine Séquito, s'est penché sur leur dossier. De prime abord, il a constaté qu'effectivement, leur filet de sécurité financier était mince.

« La bonne nouvelle est qu'il leur reste quand même quelques années devant eux pour rattraper un peu le temps perdu », dit-il.

Il ajoute qu'il leur faudra toutefois faire preuve d'une bonne discipline et multiplier les efforts pour atteindre leurs objectifs.

Même s'il n'y a pas de solutions miracles, de bons rendements et le soutien d'un professionnel pourront tout de même les aider.

PLAN DE COTISATION À LEURS REER

« Tout d'abord, ils devront donner un coup de barre au niveau de leur budget et accorder une plus grande importance à l'épargne, qu'ils devront placer en tête des priorités. Dans leur cas, je privilégierais les cotisations REER afin qu'ils bénéficient de déductions d'impôt », explique le conseiller.

Il ajoute que les REER proposés par les fonds de travailleurs FTQ ou CSN sont d'excellents outils d'accumulation, car ils offrent une déduction fiscale supplémentaire de 30 %.

« On a accès à ces fonds pour autant que notre salaire annuel soit inférieur à 112 655 \$. On peut y investir jusqu'à 5000 \$ par an », précise-t-il.

Pour faciliter le respect de leur discipline d'épargne, il recommande les prélèvements automatiques : pour obtenir une épargne annuelle de 5000 \$, le prélèvement par paie sera de 96,15 \$ par semaine.

UTILISER LE CELI

En travaillant jusqu'à 65 ans, Sylvain aura alors accumulé 150 000 \$ et Julie, 175 000 \$ quatre ans plus tard. Ils pourront dès lors compter sur un revenu de retraite de 40 000 \$ net, incluant les rentes des deux paliers de gouvernement (Régime des rentes du Québec, le RRQ, et Sécurité de la vieillesse). Leur budget est relativement serré et ils devront réduire certaines dépenses, notamment se départir de l'une de leurs deux voitures.

Dans ses calculs, Jean-françois Rémillard s'est basé sur un taux de rendement de 4 % pour les REER et un taux d'inflation moyen de 2,5 %. En vertu de ce scénario, le couple aura épuisé son épargne personnelle quand Julie aura 82 ans et Sylvain, 86.

« C'est un peu court, mais s'ils investissent dans un CELI leur remboursement d'impôt de 1500 \$ pour chaque année où ils auront cotisé 5000 \$, ils pourront gagner cinq années supplémentaires avant d'avoir épuisé tout leur capital ! » mentionne Jean-françois Rémillard. Une bonne nouvelle pour ce couple qui se trouve dès lors encouragé dans ses efforts.